

SYNTHESE ET ANALYSE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE TERRITOIRE

COMPLEXE AQUATIQUE CAP PROVENCE EXERCICE 2015

Par la délibération n°EPPS 002-683/13/CC du 31 octobre 2013 et par la convention de délégation de service public n°13/218 du 28 novembre 2013, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a délégué à la société S2G (Société d'Exploitation du stade nautique Cap Provence), la **gestion et l'exploitation de la piscine communautaire** située à Cassis, dénommée Stade Nautique Cap Provence, dans le cadre d'un **affermage**. Ce contrat a été conclu pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2014 et fait suite à un premier contrat de 3 ans (2010-2013).

La société Carilis a créé, par acte sous seing privé en septembre 2010, une **société filiale à 100%** dédiée à l'objet exclusif du contrat, dénommée Société de Gestion des Gorguettes (**S2G**) qui s'est substituée de plein droit dans l'intégralité des droits et obligations attachés à la convention. La société Carilis a été rachetée en janvier 2015 par le groupe FIMALAC. Ce rachat a donné naissance au groupe S-PASS né de la fusion de VEGA, ELLIPSE et CARILIS, devenant ainsi l'un des leaders en France de la gestion d'équipements publics.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du code précité.

Les informations ci-après présentent une analyse de la 5^{ème} année d'exploitation déterminée du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, sur la base du rapport du délégataire, des données comptables de l'année civile 2015 et des principaux indicateurs portant sur le service de gestion et d'exploitation effectué par le délégataire.

I. Compte rendu d'activité

1/ Fréquentation

Aux termes du rapport du délégataire, la fréquentation totale est de 202 003 entrées contre 189 325 prévues au contrat. Elle a légèrement diminué par rapport à 2014 (209 140 entrées). Cette diminution s'explique en partie par la fermeture technique de quelques jours en août et un facteur météo défavorable. La fréquentation de l'équipement est en phase de stabilisation.

Les « entrées publiques » réalisées représentent 74% du total des entrées. Elles sont supérieures de 12% par rapport aux prévisions contractuelles (133 763 entrées). Avec l'ouverture d'un espace Sauna/Hammam en mars 2014, ce nouveau service a comptabilisé 4 991 entrées en 2015 (contre 1674 en 2014), intégré au total des entrées publiques.

De même, les entrées « activités » réalisées, soit 25 066 entrées (12% du total) sont supérieures de 13% aux prévisions. Le délégataire propose une dizaine d'activités (aquagym, aquabiking, cours de natation, BB nageurs...) réparties en moyenne sur 30 heures par semaine.

Les entrées des scolaires (5% du total) sont en revanche en-dessous des prévisions (- 18%). Cet écart résulte en partie des choix politiques et budgétaires de collectivités et de chefs d'établissement qui appliquent a minima les préconisations ministérielles. Il est à noter que le délégataire reçoit chaque année les responsables d'établissement afin de recueillir leurs besoins et d'adapter si nécessaire la grille horaire de la piscine. En 2015, 28 classes de primaire et 11 classes de collège des communes de Cassis, Carnoux et Roquefort ont fréquenté la piscine.

La fréquentation des associations et institutionnels (notamment les pompiers) est en hausse par rapport à 2014 et supérieure de 18% aux prévisions contractuelles. Le contrat prévoit que les clubs et associations sportives accueillis au sein de la piscine n'exploitent pas des activités concurrentielles déjà proposées par le délégataire. Cette clause de non concurrence constitue notamment un frein au développement de ce segment. En 2015, 4 associations ont fréquenté la piscine (le club d'apnée et nage avec palmes CAAP, le club de plongée les Calanquais de Cassis et l'association scolaire UNSS). Conformément au contrat, la gratuité a été accordée au Club Résident de la piscine, le CAAP pour 20h de lignes de d'eau.

2/ Effectif

Au 31 décembre 2015, 12 personnes étaient employées par la société dédiée, à raison d'un cadre dirigeant, 1 coordonateur aquatique, 5 maitres-nageurs, 2 agents d'entretien, 2 agents d'accueil et 1 gardien. Cet effectif est consolidé par l'emploi de contractuels (maitres-nageurs), ce qui fait un total de **11 personnes équivalent temps-plein** lissé sur l'année.

L'organisation a évolué en 2015 avec le recrutement d'un nouveau Directeur et la création de deux postes : un agent d'accueil et un maitre-nageur. L'établissement est désormais organisé en 3 pôles : aquatique, accueil et technique.

Compte-tenu de ces recrutements, l'écart par rapport aux dispositions contractuelles s'est réduit et s'établit à 2,5 équivalents temps-plein. Ainsi, font défaut 0,5 ETP d'agent d'entretien, 1 assistante commerciale et 1 chauffeur de bus. Cet écart concerne des postes qui n'ont aucune incidence sur les missions principales du contrat, ni sur le dispositif de surveillance des bassins.

Sur la période examinée, la masse salariale s'élevait à 311 877 €, contre 270 676 € en 2014 et 392 498 € prévus au contrat, soit un écart de - 20% par rapport aux prévisions contractuelles.

3/ Qualité de service

L'équipement est ouvert 50 semaines par an et 7 jours / 7 (avec des nocturnes 4 soirs par semaine jusqu'à 21h ou 22h en fonction des jours). Les deux semaines de fermeture en juillet et décembre résultent d'arrêts techniques réglementaires. Par ailleurs, le centre a connu une période de rupture partielle d'exploitation de 4 jours en août en raison de dysfonctionnement technique.

L'équipement a accueilli deux compétitions fédérales de natation en janvier et mars 2015 ainsi que la « nuit de l'eau » en mars, en partenariat avec l'UNICEF.

En termes de communication, le délégataire a développé les informations présentes sur le site internet générique de Carilis dans l'optique d'ouvrir un site dédié au printemps 2016 et a créé une page Facebook afin de diffuser une information en temps réel. Par ailleurs, fin 2015, Carilis a adhéré à un service de smsing pour permettre l'envoi de SMS à sa clientèle toujours dans un souci de communication instantanée.

Afin d'améliorer la qualité de service, le délégataire a investi en décembre 2015 dans une borne « HappyOrNot » permettant d'organiser des enquêtes de satisfaction sur des questions ciblées et sur une période limitée.

II. Compte rendu technique

Le délégataire a sous-traité à la société Axima, l'exploitation et la maintenance préventive et curative (P2) jusqu'en octobre 2015, la société IDEX ayant pris la relève à compter de novembre 2015. La fourniture et la gestion des fluides (P1) et le renouvellement du matériel électromécanique et hydraulique (P3) ont été internalisés à compter du 1^{er} janvier 2015.

Concernant l'entretien, le délégataire a effectué le remplacement des vannes panoplies et d'aspiration, le remplacement d'une vannes 3 voies et la mise en place d'un surchloreur.

Le délégataire a remis une synthèse des contrôles techniques et réglementaires effectués en 2015 ainsi qu'un bilan des prestations de maintenance et des consommations des fluides.

Une commission de sécurité s'est rendue sur site en novembre 2015 et a rendu un avis favorable à la poursuite de l'activité.

Enfin, un exercice de simulation d'accident chimique/incendie a été organisé en décembre 2015.

III. Compte rendu financier

1/ Tarifs

Les tarifs n'ont pas fait l'objet d'augmentation en 2015. A titre indicatif, le tarif de l'entrée adulte s'élève à 4,70 € TTC et le tarif enfant à 3,10 € TTC.

2/ Investissements

En 2014, le délégataire avait réalisé 141 k€ d'investissements (acquisition d'un bus, acquisition d'aquabikes, aménagement de la terrasse extérieure et création d'un espace hammam/sauna) contre 281 k€ initialement prévus au contrat. Le délégataire avait indiqué que certains investissements (mise en lumière des bassins, installation d'une climatisation dans la partie administrative) seraient en effet décalés dans le temps et que l'acquisition du bus s'était révélée moins onéreuse que prévu.

En 2015, il n'a réalisé que 7 k€ d'investissements (achat d'un lecteur motorisé de cartes et de 2 armoires électriques), sur les 23,6 k€ prévus au contrat pour l'exercice 2015. Concernant les investissements initialement prévus pour l'exercice 2014, 140 k€ n'ont pas été effectués. Ce faible montant d'investissement fait suite à une période de transition engendrée par le rachat de Carilis.

Depuis 2014, 148 k€ d'investissements ont été réalisés sur un total d'investissements prévus pour les six années du contrat de 335 k€. Le pourcentage de réalisation est donc de 44 % au 31/12/2015.

3/ Economie de la délégation

Produits

Le total des produits de 1 168 k€ HT est composé à :

- 77% de la vente d'entrées et location des espaces, soit 900 k€
- 21 % de la participation financière de MPM (239 k€) et
- 2 % d'autres produits (reprise de provisions).

Le total des produits s'élevait à 1 013 k€ en 2014, on constate donc une progression des produits de 19 % en 2015 grâce à une augmentation du chiffre d'affaires.

Sur la période considérée, le chiffre d'affaires (CA) s'élève à 900 k€ HT. Il est supérieur de 25% aux prévisions (717 k€) et de 24 % par rapport à 2014 (725 k€).

Il est constitué essentiellement :

- Des entrées « publiques » : 65% du CA (587 k€), en hausse de 53 % par rapport aux prévisions
- Des entrées « activités » : 18 % du CA (163 k€), - 13 % par rapport aux prévisions
- Des recettes location espaces/ boutique : 7 % du CA (64 k€), soit - 8% par rapport aux prévisions
- Des entrées associations/ séjours sportifs : 4% du CA, soit 127 % par rapport aux prévisions
- Des entrées « centres de loisirs » : 3 % du CA, en retrait de 23 % par rapport aux prévisions
- Des entrées « scolaires » : 2 % du CA, - 2 % par rapport aux prévisions

Le chiffre d'affaires a progressé en raison de l'augmentation des recettes issues des entrées publiques. Cette augmentation n'est pas due à une augmentation des tarifs ou à un accroissement de la fréquentation, mais à une prise en compte dans ces recettes, des entrées qui avaient été achetées en 2014 dans le cadre d'abonnements et qui avaient fait l'objet d'un enregistrement dans un compte distinct.

Une progression des recettes issues des entrées « associations » est relevée par rapport à l'exercice précédent, en raison de l'intégration dans ce compte de séjours sportifs proposés par le délégataire (34 k€ en 2015 contre 12 k€ en 2014).

Charges

Sur la période considérée, le total des charges s'établit à 1 099 k€ HT, réparti de la façon suivante :

- 88% de charges d'exploitation, soit 967 k€ (863 k€ en 2014)
- 6% d'impôt sur les sociétés, soit 63 k€
- 6% d'intéressement versé au délégant, soit 69 k€

Les charges d'exploitation ont augmenté de 12% par rapport à 2014, toutefois elles correspondent au montant évalué sur le compte d'exploitation prévisionnel (environ 960 k€).

Les principaux postes de charges sont :

- Les charges de personnel : 32% du total des charges, soit 311 k€, en retrait de 20% par rapport aux prévisions;
- Les fluides : 28% du total, soit 271 k€, avec un écart de + 58% par rapport aux prévisions;
- Les charges d'entretien, réparation et maintenance : 11% du total, soit 106 k€, - 9% % par rapport aux prévisions.

Par rapport à l'exercice précédent, il est constaté une augmentation des charges de personnel de 12% (279 k€ en 2014), faisant suite au recrutement de 2 salariés supplémentaires.

Une augmentation des fluides de 10 % est également à relever (2014 : 247 k€) et est expliquée par le délégataire par des dysfonctionnements techniques durant l'année au niveau des vannes. Par ailleurs, le délégataire indique qu'une renégociation des contrats de Gaz et Electricité est en cours pour l'exercice suivant.

Le poste relatif à l'entretien et à la maintenance a diminué de 31 %, en passant en 153 k€ en 2014 à 106 k€. Cette diminution fait suite à la fin du contrat avec la SAUR concernant les postes P1, P2 et P3. En 2015, le délégataire a repris en gestion directe le poste P1 et P3.

La redevance pour occupation du domaine public versée au délégant en 2015 s'élève à 10 000 € et représente, quant à elle, 1% du total des charges.

Résultat

La 5^{ème} année d'exploitation, soit la 2^{ème} année avec ce nouveau contrat d'une durée de 6 ans, s'est clôturée avec un résultat net après impôt positif de 139 k€ HT, comme en 2014.

4/ Relations financières avec la Métropole Aix-Marseille

Le délégataire a versé en 2015 une **redevance d'occupation du domaine public** de 10 000 € et un **intéressement** de 69 423 € à la collectivité, correspondant à 50 % du résultat de l'exercice (139 k€).

Pour sa part, la Métropole a versé au titre de l'année civile 2015 une **contribution forfaitaire** de 239 728 k€ pour compenser les contraintes de service public imposées notamment celles de tarification, d'horaires et d'ouverture. En 2015, cette participation représentait près de 20% des produits (contre 25% en 2014) et a permis d'obtenir un résultat net après impôt positif de 138 846 €.

En tenant compte de l'**intéressement** de 69 423 € dû au titre du résultat et du montant de la redevance versé au délégant, le coût de la DSP pour la collectivité est estimé à 160 k€ pour l'année 2015 (176 k€ en 2014).

IV. Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2015

Le rapport annuel du délégataire contient l'essentiel des données exigées par le contrat. En 2015, le délégataire a fait un effort sur la structuration et l'exhaustivité des données transmises.

En termes financiers, le contrat de DSP est globalement en bonne santé. Après 5 années d'exploitation, les résultats sont encourageants avec une stabilisation de la fréquentation.

Le résultat réel, c'est-à-dire après versement de l'intéressement à la Métropole, s'élève à 69 k€ contre 0 € prévus au contrat.